

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
03. CORRESPONDANCE
04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS
05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 Adoption du Règlement 2018-06 relatif à l'entretien ou l'amélioration du chemin McLaren (651 à 800) et chemin Champagne (de 1020 à 1170) - hiver 2017-2018
 - 5.2 Résolution d'intention de déclaration de compétences
 - 5.3 Augmentation annuelle de la rémunération des employés municipaux
 - 5.4 Parrainage d'un enfant de Saint-Mathieu-du-Parc pour le Camp du Lac Vert - été 2018
06. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Participation à l'élaboration d'une étude sur le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé.
07. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Adjudication du contrat de déneigement et déglçage du réseau routier municipal – projet 2018-01
 - 7.2 Autorisation d'achat de l'abat poussière - année 2018
 - 7.3 Appel de candidature pour l'embauche d'un (1) journalier saisonnier, temps partiel, pour l'Écocentre
08. URBANISME
 - 8.1 ~~Adoption du Règlement 2018-02 relatif à la modification du règlement administratif numéro 105 portant sur les dispositions régissant l'application des règlements, des infractions, des tarifs, des permis et certificats et de la terminologie~~
 - 8.2 Adoption d'un premier projet de Règlement 2018-03 relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 106 portant sur la modification de certaines dispositions réglementaires et sur la modification du plan de zonage afin de répondre mieux aux particularités du territoire
 - 8.3 Demande de résidence de tourisme pour le 1720, chemin de la Presqu'île, lot 4 658 921 : implantation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher
 - 8.4 Demande de résidence de tourisme pour le 970, chemin des Pionniers, lot 4 658 789 : implantation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher
 - 8.5 Demande de résidence de tourisme pour le 990, chemin des Pionniers, lot 4 658 791 : implantation d'une résidence de tourisme de trois (3) chambres à coucher

**Procès-verbal du conseil de la municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

- ~~8.6 Demande de résidences de tourisme pour les lots 4 095 792, 4 095 783 et 4 292 736, chemin des Godendards : implantation de trois (3) résidences de tourisme d'une (1) ou deux (2) chambres à coucher~~
- 8.7 Monsieur René Lavergne – remerciements et sincères condoléances
- 8.8 Mandat donné à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats – Recours juridique – lots 4 096 085 et 4 097 428 du cadastre du Québec
- 09. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**
- 9.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des espaces fleuris de la municipalité, année 2018
- 9.2 Appel d'offres sur invitation - Plans et devis concernant la revitalisation du noyau villageois
- 10. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS**
- 10.1 Appel de candidature pour l'embauche d'un (1) animateur, temps partiel, atelier de soccer pour enfants – affichage interne
- 10.2 Frais de non-résidents - Soccer Énergie – saison 2018
- 10.3 Adoption - Politique pour utilisation des médias sociaux
- 10.4 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - autorisation d'un dépôt pour une demande d'aide financière
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. PRÉSENCE À LA SÉANCE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
SESSION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le troisième jour du mois d'avril deux mille dix-huit (3 avril 2018) à 19h00 au centre communautaire, 520, chemin Déziel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse
Michel Langlois, conseiller
Véronique Latte, conseillère
Louis Tremblay, conseiller
Daniel Gagnon, conseiller
André Bordeleau, conseiller

Absent :
Renald Grenier, conseiller

FORMANT QUORUM.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de Madame Josée Magny, mairesse et présidente d'assemblée.

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-04-051

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2018 **en laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-04-052

À ces causes, il est proposé par Véronique Latte, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation

- Annonce de l'aide apportée aux victimes de la pyrrhotite

1.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- Localisation des points d'échantillonnage pour le contrôle du plomb et du cuivre

1.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

1.3.1 - Annonce d'une subvention pour le renouvellement des conduites d'eau à Louiseville

1.3.2 - Annonce d'un plan d'action en lien aux inondations

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

1.3.3 - Annonce de l'aide apportée pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables dans la MRC de Maskinongé

1.4 Office des personnes handicapées

- 22e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

Aucune correspondance

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ)

- **3.1** Documents de mise à jour du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé

- **3.2** Règlement numéro 256-18 décrétant les travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel régional

- **3.3** Règlement numéro 258-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé

- **3.4** Règlement numéro 257-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêt historique, la limite des zones agricoles et les limites municipales

- **3.5** Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables

- **3.6** Étude préliminaire pour le regroupement des services incendie

04. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

- Les municipalités membres de la MMQ bénéficient d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire

05. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Aucune correspondance

06. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

- Mini-Scribe: avril 2018, volume 27, numéro 4

07. CONVOCATION / INVITATION

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- **7.1 EMCO Show 2018:** invitation à un salon spécialisé en produits municipaux en Mauricie
- **7.2 Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie:** invitation à une journée d'accueil et d'information pour les élus municipaux
- **7.3 Fédération des centres d'action bénévole du Québec:** invitation à la conférence de presse concernant la Semaine de l'action bénévole 2018
- **7.4 Maski en Forme:** rencontre thématique en saine alimentation - l'agroalimentaire et l'agriculture de proximité
- **7.5 Conseil régional Environnement Mauricie:** invitation à la Table d'expertises en développement durable Mauricie

08. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIERE

- **8.1 Fondation de la SSS de l'Énergie:** demande d'une contribution financière
- **8.2 Camp du Lac Vert:** demande de parrainage d'un enfant
- **8.3 UPA:** offre de partenariat pour le Gala des Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie

09. LETTRE CITOYENNE

Aucune correspondance

10. AUTRES

- **10.1 L'Atelier urbain:** offre de service - inspection et service-conseil
- **10.2 Opération enfant soleil:** demande d'autorisation pour barrage routier
- **10.3 ASQ Consultants:** annonce d'un nouveau partenariat
- **10.4 Mouvement national des Québécoises et Québécois:** programme d'aide financière des célébrations nationales
- **10.5 Conseil du statut de la femme:** les noms des femmes dans la toponymie
- **10.6 URLSM:** édition 2018 du prix du bénévolat en loisir et en sport
- **10.7 Municipalité de Saint-Ursule:** résolution concernant l'étude pour le regroupement du service des Incendies
- **10.8 Municipalité de Saint-Paulin:** résolution concernant l'étude pour le regroupement du service des Incendies

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- 10.9 Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès: résolution concernant l'étude pour le regroupement du service des Incendies

11. PUBLICATION ET REVUES

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

LISTE DES COMPTES - 3 AVRIL 2018			
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET SOLUTION BANCAIRE PAIEMENT INTERNET			
NO PRÉ.	FOURNISSEUR		MONTANT
501867	Bell - Bibliothèque		70.51 \$
501868	Bell - Bureau municipal		73.29 \$
501869	Bell - Centre communautaire		76.26 \$
501870	Bell - Cellulaires		71.12 \$
501871	Hydro - Aqueduc village		320.20 \$
501872	Hydro - Centre communautaire		749.61 \$
501873	Hydro - Edifice municipal		746.41 \$
501874	Hydro - Luminaires		726.15 \$
501875	Hydro - Garage		1 363.46 \$
501876	Hydro - 200 de la Canadienne (eaux usées)		361.77 \$
501877	Hydro - 1770 du Galet		865.67 \$
501878	MasterCard (Registre)		1.00 \$
501879	Ministère du Revenu		12 547.35 \$
501880	Receveur Général - Taux réduit		3 587.51 \$
501881	Receveur Général - Taux régulier		706.17 \$
501882	SEAO		5.81 \$
			22 272.29 \$
SALAIRES - 3 AVRIL 2018			MONTANT
	Conseil municipal		3 933.50 \$
	Employés municipaux		41 670.30 \$
	Pompiers		2 382.62 \$
			47 986.42 \$

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN MARS			
510583	PETITE CAISSE	99.21 \$	ALIMENTS, MOISSON MAURICIE, POSTE
510584	POSTE CANADA	195.82 \$	FRAIS DE POSTE-REFLET MARS 2018
510585	ICIMEDIAS INC.	556.48 \$	AVIS PUBLIC
510586	LES ENTRETIENS LANGLOIS	3 305.53 \$	ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS
510587	PARENT SUZIE	22.77 \$	ENT & REP - BIBLIO
510588	MUNICIPALITE DE SAINT-LEON-LE-GRAND	651.04 \$	SERVICES PROF - PREVENTION
510589	SHGS	100.00 \$	PRÊT DE PHOTOS
510590	SOCIETE DE L'ASS. AUTO DU QUEBEC	7 583.93 \$	IMMATRICULATIONS
510591	POSTE CANADA	310.43 \$	FRAIS DE POSTE
510592	LA CAPITALE ASS.	6 971.74 \$	ASSURANCES COLLECTIVES FEVRIER 2018
510593	TRUST BANQUE NATIONALE	3 384.66 \$	RPA FÉVRIER 2018
510594	SYNDICAT DES POMPIERS	226.20 \$	COTISATIONS SYNDICALES FEVRIER 2018
510595	DANIEL GAGNON	43.00 \$	DEPLACEMENT ELLUS
510596	COMMISSION ADMINISTRATIVE	255.82 \$	C.A.R.R.A. A PAYER - FÉVRIER 2018
510597	GROUPE VOIX DE FEMMES	200.00 \$	CONTRIBUTION ORGANISMES
510598	COMMISSION HOCKEY MINEUR	400.00 \$	CONTRIBUTION ORGANISMES
510599	CLAUDE GRENIER RES. HUM.	905.43 \$	SERVICES PROF - RESS HUM
510600	LAHAIE, JOHANNE	30.84 \$	ASS.-EMPLOI-REDUIT - REMBOURSEMENT
510601	ANDREANNE COSSETTE	39.59 \$	ASS.-EMPLOI REDUIT - REMBOURSEMENT
510602	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	149 791.16 \$	DENEIGEMENT RESEAU ROUTIER
510603	CREDIT-BAIL RCAP	855.41 \$	LOCATION EQUIP DE BUREAU
510605	JONATHAN GENDRON	24.94 \$	DEPLACEMENT DU PERSONNEL
510606	DESAULNIERS, SYLVIE	34.40 \$	DEPLACEMENT DU PERSONNEL
LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AVRIL			
510607	CAJOLET ALAIN	60.40 \$	REMBOURS. DE TAXES
510608	CHAMPAGNE GILLES	30.00 \$	REMBOURS. DE TAXES
510609	FRANCOEUR JACQUES	145.36 \$	REMBOURS. DE TAXES
510610	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC	383.98 \$	ENT & REP VÉHICULES
510611	APSAM	380.53 \$	FORMATION & PERFECTIONNEMENT
510612	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	39.62 \$	DISPOSITION DES MATIERES RECYCLÉES
510613	BERGERON VALERIE	3 004.66 \$	DEPLACEMENT, FLEURS, CHAPITEAUX, COTISATIONS
510614	BERNARD GAUTHIER (2012) INC	698.30 \$	ENT & REP VÉHICULES
510615	LABORATOIRES ENVIRONEX	390.34 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
510616	BIONEST	131.34 \$	ENT REP EDIFICE MUNICIPAL
510617	MECANIQUE PIERRE BOULANGER	3 938.74 \$	ENT & REP VÉHICULES
510618	FONDS D'INFORMATION	24.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
510619	BUROMOBIL ST-MAURICE INC.	126.47 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
510620	BUROPLUS DIV. COMMERCIALE	276.75 \$	FOUR BUREAU, IMPRIMES - BIBLIO
510621	LES ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE	423.33 \$	ENT & REP - C.C., BIBLIO, VEHICULES
510622	CHAMBRE DE COMMERCE ET IND.	160.97 \$	AUTRES ORGANISMES
510623	CENTRE DE PEINTURE LECLAIR	34.48 \$	ENT & REP - C.C.
510624	KENWORTH MAURICIE	315.36 \$	ENTRETIEN REPARATION VEHICULES
510625	GROUPE CLR	778.74 \$	COMMUNICATION
510626	COMMISSION SCOLAIRE DE L'ENERGIE	2 492.88 \$	UTILISATION GYMNASSE JUILLET A DEC. 2017
510627	CRSBP DU CENTRE-DU-QUEBEC	55.19 \$	ACHATS LIVRES & ACCES BIBLIO
510628	DETEKTA	273.07 \$	ENT & REP GARAGE
510629	EMCO CORPORATION	233.21 \$	ENTRETIEN MACH. OUTIL & EQUIP
510630	ENTREPRISES ROBERT VINCENT	843.68 \$	ENT & REP VÉHICULES
510631	PUTIS & POMPES GELINAS INC	34.43 \$	PRODUITS CHIMIQUES - CHLORE
510632	EPICERIE A. LANGLOIS	54.01 \$	ALIMENTS ET REPAS
510633	F.Q.M.	3 266.83 \$	SERVICES PROF - RESS HUM, ADHESION FQM 2018
510634	GRAND-MERE AUTO-NEIGE ENR	21.81 \$	ENTRETIEN REPARATION PATINOIRE
510635	HACH SALES & SERVICE CANADA	317.34 \$	ENT MACH. OUTILLAGE ET EQUIP
510636	RONA INC.	10.63 \$	ENT & REP - C.C.
510637	HOCKEY LEMAY - SPI	366.22 \$	VETEMENTS CHAUSSURES VOIRIE
510638	SERVICE D'ALARME JOCELYN	872.09 \$	ENT REP EDIFICE MUN., BIBLIO, CC, VEHICULES
510639	LESSARD BUICK CHEVROLET	287.44 \$	ENT & REP VÉHICULES
510640	MAISON DE L'ABONDANCE	150.00 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
510641	METAUX LAMY INC.	108.15 \$	ENT & REP VÉHICULES
510642	MOISSON MAURICIE	144.00 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
510643	MRC DE MASKINONGE	5 344.57 \$	FORMATION, FIBRE, INFORMATIQUE, INGENIEUR
510644	MRC DE MASKINONGE	6 468.88 \$	ENFOUISSEMENT DES DECHETS (JANVIER-FEVRIER)
510645	MUN. DE ST-ELIE-DE-CAXTON	70.40 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
510646	NORDIKEAU INC.	103.03 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
510647	NORTRAX QUEBEC INC.	6 734.23 \$	ENT & REP VÉHICULES
510648	PETROLES DESHAIES	313.98 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
510649	PG SOLUTIONS INC	477.15 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
510650	QUINCAILLERIE ST-MATHIEU	50.47 \$	ENT & REP VÉHICULES, PIECES
510651	R.T.C.S.	4 543.00 \$	TRANSPORT ADAPTE
510652	SERVICE CITÉ PROPRE INC.	15 705.38 \$	COLLECTE ORDURES JANVIER, FEVRIER
510653	SERVICES TECHNIQUES INCENDIE	272.94 \$	PRODUIT CHIMIQUE (EXTINCTEURS)
510654	VIS MAURICIE INC.	74.12 \$	ENT & REP VÉHICULES

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-04-053

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Adoption du Règlement 2018-06 relatif à l'entretien ou l'amélioration du chemin McLaren (651 à 800) et chemin Champagne (de 1020 à 1170) - hiver 2017-2018

Considérant qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement du Règlement 2018-06 a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018 par Michel Langlois, conseiller;

Considérant qu'une copie du Règlement 2018-06 a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

2018-04-054

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Véronique Latte, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le Règlement 2018-06 pour l'entretien ou l'amélioration du chemin McLaren (651 à 800) et chemin Champagne (1020 à 1170) - hiver 2017-2018, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE

5.2 Résolution d'intention de déclaration de compétences (Art. 10, 2e alinéa 678.0.1 et 678.0.2 CM)

Considérant que la MRC de Maskinongé a annoncé son intention de déclarer compétence en matière de télécommunication;

Considérant que la MRC de Maskinongé a mis en place un organisme à but non lucratif (OBNL), sous le nom de Maskicom, ayant pour mandat de doter le territoire de la MRC de Maskinongé d'une desserte Internet haute vitesse pour les citoyens;

Considérant que Maskicom est assujéti à la subvention dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » (BPI) et du programme provincial « Québec Branché », totalisant une aide financière de 10,4M \$ sur un projet de 12,4M\$;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que Maskicom se doit de contracter un emprunt pour financer les travaux en attendant le protocole d'entente et le versement de l'aide financière;

Considérant la présentation faite aux maires et directeurs généraux, le mercredi 21 février dernier;

2018-04-055

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc informe la MRC de Maskinongé que la municipalité confirme sa participation au projet de Maskicom, pour les compétences suivantes :

- 1) La dorsale : Continuer les ententes avec les municipalités locales en suivi des ententes antérieures de 2004 et 2011;
- 2) Développement : Appuyer et supporter le développement et le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse par fibre optique sur le territoire jusqu'à la fin de la construction du réseau;
- 3) Exploitation : Appuyer et supporter l'exploitation d'un réseau visé à la compétence 2.

Que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise la MRC de Maskinongé à cautionner l'entreprise Maskicom, pour et au nom de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc équivalent à un pourcentage (%) relatif à la richesse foncière uniformisée des municipalités membres des trois compétences, pour fin de la mise en place et de l'opération du réseau de fibres optiques.

ADOPTÉE

5.3 Augmentation annuelle de la rémunération des employés municipaux

Considérant la décision d'accorder au 1^{er} mai 2018, une augmentation annuelle de 1.5% pour les employés municipaux;

Considérant l'augmentation des échelons, selon la charte salariale, pour les employés municipaux au 1^{er} mai 2018;

2018-04-056

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc procède à l'ajustement annuel au 1^{er} mai 2018 de la rémunération des employés municipaux en fonction du résultat de la charte salariale et d'une augmentation de 1.5% pour les employés municipaux, excluant les officiers et les pompiers syndiqués du service des Incendies régis par une convention collective.

Que les employés au salaire minimum auront l'augmentation qui prévaudra en fonction de l'annonce du gouvernement, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

5.4 Parrainage d'un enfant de Saint-Mathieu-du-Parc pour le Camp du Lac Vert - été 2018

Considérant que le conseil a reçu une demande d'aide financière le 20 mars dernier, pour parrainer un ou des jeunes pour une semaine au Camp du Lac Vert, pour la saison 2018;

Considérant que le camp permet aux jeunes de familles à faible revenu de la région de la Mauricie, de participer à un camp d'été de rêve;

Considérant l'importance pour la Municipalité de permettre à un jeune dans le besoin demeurant à Saint-Mathieu-du-Parc, de participer au camp du Lac Vert pour le bien-être et le développement de l'enfant;

Considérant l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;*

2018-04-057

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par Véronique Latte, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc alloue la somme de cent cinquante dollars (150.00 \$), afin qu'un enfant de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc participe au Camp du Lac Vert durant une semaine à l'été 2018.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Participation à l'élaboration d'une étude sur le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé.

Considérant l'étude réalisée par un comité de travail de la MRC composé de quatre (4) maires et dont le rapport a été déposé en juillet 2017;

Considérant la session d'information des élus, directions générales et directions des services d'incendie tenue à Saint-Paulin, le 11 juillet 2017;

Considérant la relance du dossier par le Conseil de la MRC de Maskinongé le 14 février 2018 et son invitation aux municipalités d'exprimer leur volonté de participer à la démarche;

Considérant que l'engagement qui suit concerne seulement notre participation aux travaux préalables au regroupement des services d'incendie et non pas notre adhésion à l'éventuelle proposition de regroupement;

2018-04-058

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc s'implique

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

dans la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire et se réserve le droit de se retirer du dossier en cas d'insatisfaction ou de désaccord.

ADOPTÉE

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Adjudication du contrat de déneigement et déglçage du réseau routier municipal – projet 2018-01

Considérant les règles de base concernant l'adjudication des contrats pour la fourniture de matériel et de services applicables par toutes les municipalités (art. 935 Code Municipal du Québec);

Considérant les soumissions reçues suite à l'appel d'offres publiques parues sur le site SEAO selon les options A, B.1 et B.2 sur 1 an, 2 ans et 3 ans;

OPTION A			
Coût sans les taxes			
Entreprises	1 an	2 ans	3 ans
Les entreprises René Newberry (1991) inc.	357 961.45 \$	744 559.81 \$	1 177 549.86 \$
Excavations RMG Inc.	465 738.00 \$	954 762.90 \$	1 468 239.05 \$

OPTION B.1			
Coût sans les taxes			
Entreprises	1 an	2 ans	3 ans
Les entreprises René Newberry (1991) inc.	-	-	-
Excavations RMG Inc.	192 738.00 \$	395 112.80 \$	607 606.55 \$

OPTION B.2			
Coût sans les taxes			
Entreprises	1 an	2 ans	3 ans
Les entreprises René Newberry (1991) inc.	209 825.00 \$	436 436.00 \$	690 240.25 \$
Excavations RMG Inc.	273 000.00 \$	559 650.00 \$	860 632.50 \$

Considérant que suite à l'analyse des soumissions reçues, la soumission la plus basse reçue est : Les Entreprises René Newberry (1991) inc et que la soumission est conforme aux documents d'appel d'offres.

2018-04-059

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-parc accepte la soumission de Les Entreprises René Newberry (1991) inc selon l'option A pour l'ensemble des chemins de la Municipalité sur deux (2) ans au montant total de sept cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-une cents (744 559.81 \$), avant les taxes pour 59.71 kilomètres.

Que pour l'année 2018-2019, le prix forfaitaire par kilomètre est de 5 995.00\$.

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que pour l'année 2019-2020, le prix forfaitaire par kilomètre sera de 6 474.60\$.

ADOPTÉE

7.2 Autorisation d'achat de l'abat poussière - année 2018

Considérant la nécessité d'appliquer de l'abat-poussière en flocon sur certains chemins de la Municipalité pour la période estivale;

Considérant que la proposition la plus basse provient de Sel Warwick inc;

2018-04-060

Il est proposé par Véronique Latte, conseillère, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise l'achat de 33 ballots d'abat poussière, de 1000kg chacun, chez Sel Warwick inc., au coût de 590.00\$, avant taxes, du ballot, ce qui représente un montant total de dix-neuf mille quatre cent soixante-dix dollars (19 470.00\$), avant taxes.

ADOPTÉE

7.3 Appel de candidature pour l'embauche d'un (1) journalier saisonnier, temps partiel, pour l'Écocentre

Considérant la nécessité d'avoir deux employés sur place afin d'orienter les citoyens dans les matières acceptées et refusées;

2018-04-061

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc procède à l'appel de candidature pour l'embauche d'un (1) journalier saisonnier à l'Écocentre, temps partiel, pour le département des Travaux publics, 1 journée par semaine selon un horaire de 7 heures.

Que la période d'emploi prévue est du 19 mai 2018 au 13 octobre 2018.

Que le taux salarial est établi selon la charte salariale correspondant au poste de journalier à l'Écocentre.

Que les candidatures doivent être reçues au plus tard le 25 avril 2018, à 15h00, au bureau de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

08. URBANISME

~~8.1 Adoption du Règlement 2018-02 relatif à la modification du règlement administratif numéro 105 portant sur les dispositions régissant l'application des règlements, des infractions, des tarifs, des permis et certificats et de la terminologie~~

REPORTÉE

8.2 Adoption d'un premier projet de Règlement 2018-03 relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 106 portant sur la modification de certaines dispositions réglementaires et sur la modification du plan de zonage afin de répondre mieux aux particularités du territoire

Considérant qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement du Règlement 2018-03 a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018 par Michel Langlois, conseiller;

Considérant qu'une copie du Règlement 2018-03 a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

2018-04-062

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le premier projet de Règlement 2018-03 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 106 portant sur la modification de certaines dispositions réglementaires et sur la modification du plan de zonage afin de répondre mieux aux particularités du territoire.

Qu'une consultation publique pour le premier projet de Règlement 2018-03 aura lieu le 21 avril prochain, à 9 h 00, au centre communautaire.

ADOPTÉE

8.3 Demande de résidence de tourisme pour le 1720, chemin de la Presqu'île, lot 4 658 921 : implantation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher

Considérant qu'une demande datée du 21 décembre 2017 a été déposée pour le 1720, chemin de la Presqu'île, lot 4 658 921;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher;

Considérant que le demandeur a fourni tous les renseignements et documents nécessaires à l'analyse de sa demande, tel que prescrit à l'article 4.2 du *Règlement relatif aux usages conditionnels*;

Considérant que le comité a évalué la demande selon la liste de critères énoncés à l'article 7.1 du règlement qui touche notamment des aspects reliés aux caractéristiques physiques du bâtiment, à

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

l'aménagement du terrain et aux impacts potentiels sur le milieu environnant et le voisinage;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

2018-04-063

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Véronique Latte, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil autorise un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher au 1720, chemin de la Presqu'île.

ADOPTÉE

8.4 Demande de résidence de tourisme pour le 970, chemin des Pionniers, lot 4 658 789 : implantation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher

Considérant qu'une demande datée du 13 mars 2018 a été déposée pour le 970, chemin des Pionniers, lot 4 658 789;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher;

Considérant que le demandeur a fourni tous les renseignements et documents nécessaires à l'analyse de sa demande, tel que prescrit à l'article 4.2. du Règlement relatif aux usages conditionnels;

Considérant que le comité a évalué la demande selon la liste de critères énoncés à l'article 7.1. du règlement qui touche notamment des aspects reliés aux caractéristiques physiques du bâtiment, à l'aménagement du terrain et aux impacts potentiels sur le milieu environnant et le voisinage;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

2018-04-064

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil autorise un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher au 970, chemin des Pionniers aux conditions suivantes :

Que le revêtement extérieur de la résidence soit terminé et que le les débris sur le terrain soient enlevés.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

8.5 Demande de résidence de tourisme pour le 990, chemin des Pionniers, lot 4 658 791 : implantation d'une résidence de tourisme de trois (3) chambres à coucher

Considérant qu'une demande datée du 23 février 2018 a été déposée pour le 990, chemin des Pionniers, lot 4 658 791;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de trois (3) chambres à coucher;

Considérant que le demandeur a fourni tous les renseignements et documents nécessaires à l'analyse de sa demande, tel que prescrit à l'article 4.2. du Règlement relatif aux usages conditionnels;

Considérant que le comité a évalué la demande selon la liste de critères énoncés à l'article 7.1. du règlement qui touche notamment des aspects reliés aux caractéristiques physiques du bâtiment, à l'aménagement du terrain et aux impacts potentiels sur le milieu environnant et le voisinage;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

2018-04-065

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil autorise un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de trois (3) chambres à coucher 990, chemin des Pionniers, lot 4 658 791.

ADOPTÉE

~~8.6 Demande de résidences de tourisme pour les lots 4 095 792, 4 095 783 et 4 292 736, chemin des Godendards : implantation de trois (3) résidences de tourisme d'une (1) ou deux (2) chambres à coucher~~

REPORTÉE

8.7 Monsieur René Lavergne – remerciements et sincères condoléances

Considérant que pendant plus de 15 ans, Monsieur Lavergne a œuvré au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que pendant toutes ses années passées au sein du comité, il a permis d'assurer un suivi dans les décisions prises antérieurement et ainsi d'amener une rigueur au processus d'analyse;

Considérant qu'il était un homme soucieux du développement de sa municipalité;

Considérant qu'il a su nous faire profiter de son expérience, de sa connaissance du milieu et de son ouverture au changement;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2018-04-066

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents que le Conseil municipal ainsi que les membres du comité consultatif d'urbanisme adressent leurs remerciements et ses plus sincères condoléances à sa famille et amis à l'occasion du décès de Monsieur René Lavergne.

Que tous les membres du comité ainsi que le Conseil municipal reconnaissent son engagement, sa persévérance, son respect envers ses collègues de même que son grand intérêt pour la communauté et l'environnement.

ADOPTÉE

8.8 Mandat donné à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats – Recours juridique – lots 4 096 085 et 4 097 428 du cadastre du Québec

Considérant le non-respect du *Règlement de zonage numéro 106* relativement à l'usage exercé sur les lots 4 096 085 et 4 097 428;

Considérant que l'usage « Résidence de tourisme » n'est pas autorisé dans la zone 151 tel qu'il appert de la grille de spécifications afférente à la zone 151, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage 106*;

2018-04-067

En conséquence, il est proposé par Véronique Latte, conseillère, appuyé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents, que les procureurs de la municipalité, soit la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures judiciaires pour les immeubles sis sur les lots 4 096 085 et 4 097 428 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

9.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des espaces fleuris de la municipalité, année 2018

Considérant la proposition présentée par Pépinière du Parc inc. pour l'entretien des espaces fleuris situés sur le territoire de la municipalité pour la saison 2018;

2018-04-068

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Véronique Latte, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc attribue le contrat d'entretien des espaces fleuris de la municipalité à la Pépinière du Parc inc. pour un montant de huit mille cinq cent trente-sept dollars et quarante-six cents (8 537.46 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

9.2 Appel d'offres sur invitation - Plans et devis concernant la revitalisation du noyau villageois

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant les règles de base concernant l'adjudication des contrats applicables par toutes les municipalités (art. 936, Code Municipal du Québec);

Considérant que madame Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandatée pour procéder à la demande de soumission sur invitation;

2018-04-069

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents (5) que la Municipalité débute le processus d'appel d'offres sur invitation pour les plans et devis concernant la revitalisation du noyau villageois;

Que les soumissions devront être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « Plan et devis – revitalisation du noyau villageois » et être adressées à l'attention de :

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc
561, chemin Déziel
Saint-Mathieu-du-Parc, Québec G0X 1N0

Que les soumissions devront être reçues au plus tard le 23 avril avant 11 h 00 et seront prises en considération à la séance du conseil qui aura lieu le 7 mai 2018.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir des frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable du processus d'appel d'offres sur invitation.

Que les soumissionnaires invités sont annexés à la présente.

Monsieur Louis Tremblay s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

10. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

10.1 Appel de candidature pour l'embauche d'un (1) animateur, temps partiel, atelier de soccer pour enfants – affichage interne

Considérant la volonté d'avoir un animateur de soccer pour accueillir et encadrer les enfants de 4 à 12 ans, animer des ateliers de soccer ainsi que de surveiller et veiller à la sécurité et au bien-être des enfants;

2018-04-070

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc procède à l'appel de candidature, lors d'un affichage interne, pour l'embauche d'un (1) animateur, 3 heures par semaine, au taux horaire de 15\$/heure.

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que la période d'emploi prévue est du 26 juin 2018 au 20 août 2018.

Que les candidatures doivent être reçues au plus tard le 13 avril 2018, à 12 h 00, à Agapi Bourdeau Kadianakis à agent@saint-mathieu-du-parc.ca ou au bureau de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

ADOPTÉE

10.2 Frais de non-résidents - Soccer Énergie – saison 2018

Considérant que le conseil a reçu une demande d'aide financière datée du 4 mars 2018 pour aider les familles de Saint-Mathieu-du-Parc dont leurs enfants pratiquent le soccer avec l'organisme Soccer Énergie;

Considérant que la Municipalité ne s'est pas encore dotée d'une Politique familiale pour instaurer la marche à suivre;

Considérant l'article 4, alinéa 1, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *En outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;*

Considérant l'article 90, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *En outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;*

Considérant l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;*

2018-04-071

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents que le Conseil autorise le remboursement de 50\$ par enfant jouant au soccer avec l'organisme Soccer Énergie pour aider à compenser les frais de non-résidents puisque la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc est affiliée avec cette organisation.

Qu'une preuve du paiement des frais d'inscription et des frais supplémentaires exigés aux non-résidents doit être fournie par le demandeur.

ADOPTÉE

10.3 Adoption - Politique pour utilisation des médias sociaux

Considérant la volonté de la Municipalité de se doter d'une Politique pour l'utilisation des médias sociaux;

Considérant qu'une telle politique est nécessaire afin d'encadrer et de régir le mieux possible leurs utilisations;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2018-04-072

Il est proposé par Véronique Latte, conseillère, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents, que le conseil municipal adopte la Politique pour l'utilisation des médias sociaux.

ADOPTÉE

10.4 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - autorisation d'un dépôt pour une demande d'aide financière

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention pour la traverse piétonnière, les bandes cyclables ainsi que d'un trottoir dans le noyau villageois;

Considérant le Plan de déplacement produit par l'URLSM en 2014 et la nécessité d'améliorer la sécurité des déplacements de nos citoyens ainsi que de nos écoliers à l'intérieur du noyau villageois;

Considérant les travaux de revitalisation du noyau villageois qui auront lieu en 2018;

2018-04-073

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents, que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

11. AUTRES SUJETS

12. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 27 citoyens ont assisté à l'assemblée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Appel d'offres sur invitation – Plan et devis – Revitalisation du noyau villageois (présentation et budget du projet)
- Épandage abat-poussière – chemins privés
- Résidences de tourisme – réflexion sur les enjeux
- Service de proximité – caravan mobile
- Achalandage accru - Parc national - intervention
- Insectes piqueurs - Règlementation
- Contrat espaces fleuris
- Chemin de la Montagne – infrastructures
- Chemin du Lac-McLaren – infrastructures, développement, sentier de motoneiges, prévention incendie
- Cabane chez Nathalie - suivi

**Procès-verbal du conseil de la municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20 h 20.

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS***

Je, Josée Magny, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Josée Magny
Mairesse
Présidente d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale
/secrétaire-trésorière

PROJET